

II. La République en échec, 1792-1799

Pourquoi le nouveau régime républicain ne parvient-il pas à s'enraciner ?

a) Les débuts de la République, 1792-1793

1. Une nouvelle assemblée, la Convention

Première assemblée élue au suffrage universel masculin, la Convention se réunit le 21 septembre 1792, le lendemain de la victoire de Valmy contre l'armée austro-prussienne, et proclame la République. Parmi les députés, tous républicains sincères, deux groupes dominant : les Girondins comme Roland ou Vergniaud et les Montagnards favorables aux revendications populaires radicales comme Robespierre, Danton ou Marat.

Le procès du roi met au jour leurs divergences : tous s'accordent sur sa trahison, mais ils sont partagés sur le sort à lui réserver. Après un mois de débats, la Convention, emmenée par les Montagnards, vote la condamnation à mort ; Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793.

2. La République menacée par les guerres

L'exécution du roi et les débuts de l'expansion militaire provoquent la première coalition européenne contre la France. Au printemps 1793, l'invasion menace à nouveau et la guerre civile gronde. Dans l'ouest du pays, des émeutes éclatent contre les décrets de la Convention, en particulier la levée en masse de soldats : c'est le début de la guerre de Vendée.

En outre, la misère exacerbe partout les tensions sociales et l'inquiétude du peuple. À la Convention, les députés se divisent sur les mesures à prendre. En juin 1793, les Girondins, jugés trop modérés, sont éliminés à l'instigation des Montagnards, alliés des sans-culottes. Mais en province, de nouvelles révoltes contre ce pouvoir parisien, jugé excessif, marquent le début d'une guerre civile.

b) La « Terreur », 1793-1794

1. Le gouvernement des Montagnards

Devant l'urgence de la situation politique (voir carte 1 p. 22), et sous la pression des sans-culottes, la Convention contrôlée par les Montagnards adopte des mesures d'exception. En septembre 1793, la loi des suspects entraîne la multiplication des arrestations et des condamnations ; entre juin et juillet 1794, environ 1 500 personnes sont exécutées à Paris sur décision du Tribunal révolutionnaire.

Les armées, renforcées par le service militaire devenu obligatoire, combattent sur tous les fronts, intérieurs et extérieurs. De terribles répressions se déchaînent alors dans certaines régions (à Nantes, par exemple).

Cependant, l'Assemblée et le Comité de salut public, gouvernement formé de députés dont Robespierre, prennent aussi des mesures pour apaiser la misère. Un contrôle des prix est institué et des réquisitions de grains organisées. Une Constitution et une déclaration des droits très démocratiques sont élaborées en juin 1793 (mais elles ne seront jamais appliquées). En outre, les insurrections aux Antilles précipitent l'abolition de l'esclavage dans les colonies en 1794.

2. La chute de Robespierre, 9-10 thermidor an II (27-28 juillet 1794)

VOCABULAIRE

République : du latin *res publica*, chose publique. Régime politique sans roi dans lequel le pouvoir appartient au peuple ou à une grande partie de celui-ci, qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Une république a toujours une constitution.

Déchristianisation : politique qui, pendant la Terreur, a pour but de supprimer le christianisme de la vie quotidienne en France.

Comité de salut public : gouvernement nommé par la Convention pour prendre des mesures rapides face aux dangers qui menacent la République.

Levée en masse : décret qui instaure une obligation militaire exceptionnelle pour tous les hommes célibataires de 18 à 25 ans.

Cette politique porte ses fruits : les révoltes intérieures sont écrasées, l'invasion est stoppée par la victoire de Fleurus en juin 1794. Mais le bilan humain est très lourd, avec environ 17 000 exécutions dans toute la France et plus de 100 000 morts en Vendée.

La politique de la « Terreur » semble désormais inutile et Robespierre est alors de plus en plus désigné comme un dictateur par certains députés inquiets. En juillet (thermidor selon le nouveau calendrier), il est arrêté, jugé, puis exécuté avec ses proches.

c) La République conservatrice, 1794-1799

1. La fin de la « Terreur »

Toutes les mesures et les institutions de la période précédente sont supprimées ; une répression féroce s'abat sur les anciens Montagnards et sur les sans-culottes.

Une nouvelle Constitution fonde en 1795 un régime, le Directoire, où le suffrage censitaire très restrictif profite aux propriétaires qui s'enrichissent dans le commerce, les entreprises ou l'administration. Mais la richesse ostentatoire de ces élites, alors que la misère populaire reste extrême, attise les tensions sociales et politiques et met en péril le régime. Il ne survit que par la répression des oppositions royalistes et montagnardes.

2. La recherche d'un pouvoir fort

Dans ce contexte, l'armée, auréolée par les victoires, apparaît comme un recours ; ses chefs prennent une influence considérable. Le général Napoléon Bonaparte, notamment, bénéficie d'une popularité croissante grâce à ses conquêtes en Italie ; l'expédition qu'il mène en Égypte a aussi une grande résonance : la lutte contre l'Angleterre s'y double d'une portée scientifique essentielle.

Or à Paris, parmi les dirigeants politiques, certains sont désormais persuadés que pour stabiliser la situation, il faut changer de régime, au besoin par la force. En octobre 1799, des pourparlers sont engagés avec Bonaparte, un coup d'État est soigneusement organisé : le 18 brumaire (9 novembre), avec le soutien de l'armée et la complicité d'hommes politiques, il prend le pouvoir et met fin au Directoire.